

5. DIRECTION GENERALE

Président: Jim Pattison

Vice-président et avocat principal: Russ Anthony

Vice-président aux projets spéciaux: Ward Popenoe

(au 13 octobre 1986)

i. Division des affaires juridiques

La Division des affaires juridiques faisait partie de la Direction générale de la Corporation Expo 86. Elle avait pour tâche principale de répondre aux besoins de la Corporation en matière juridique en fournissant des avis juridiques aux diverses divisions et aux dirigeants de la Corporation; elle rédigeait les contrats et négociait et administrait les relations contractuelles de la Corporation; elle établissait les dossiers relatifs aux relations juridiques avec le BIE et diverses instances internationales; elle se chargeait des activités de liaison avec les gouvernements, tenait les dossiers de la Corporation et conseillait celle-ci en matière de relations de travail.

Dans l'accomplissement de ses obligations, la Division des affaires juridiques a administré plus de 3000 contrats. Les contrats allaient de la simple lettre d'entente d'une page pour un spectacle amateur sur le site à des affaires aussi complexes qu'un important accord commercial comprenant des centaines de pages.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la Division des affaires juridiques a décidé dès le départ d'utiliser les services de conseillers juridiques de l'extérieur et leurs services de soutien, plutôt que de créer une grande division juridique interne. Cette aide de professionnels du droit de l'extérieur était substantielle, car de nombreux contrats étaient uniques en leur genre et il fallait des connaissances juridiques très variées pour faire face au vaste éventail de questions assaillant la Corporation et fournir les avis juridiques de façon rapide, efficiente et précise. Le personnel interne des affaires juridiques avait pour tâche de définir les besoins de la Corporation en matière juridique, d'offrir des services d'ordre général et de communiquer aux procureurs de l'extérieur les instructions nécessaires.

Afin d'éviter l'embauche de conseillers juridiques dans chaque service de la Corporation, on a élaboré un système de contrats types. En effet, les administrateurs de contrats étaient autorisés à passer des contrats sans faire intervenir la Division des affaires juridiques si les formules de contrats types étaient utilisées. Seuls les écarts ou les modifications devaient être approuvés par la Division des affaires juridiques. A cause du rythme rapide de signature des contrats et du volume de la documentation, cette normalisation s'est révélée nécessaire et performante. La Division des affaires juridiques a joué un rôle important dans l'administration des contrats.